

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 3 (1874)

Heft: 10

Rubrik: Avant la rentrée des écoles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Parce que j'ai le droit de propriété, l'Etat me protège contre les voleurs qui veulent dérober mon bien ; parce que j'ai le droit de travailler, l'Etat me soutient contre ceux qui voudraient m'empêcher d'exercer mon activité. Ainsi de tous les droits et de tous les devoirs de l'homme. Le pouvoir social est institué pour les respecter et pour les faire respecter par tout le monde.

De même doit être défendue, par les moyens dont la Société dispose, la liberté dont j'ai besoin pour pratiquer le culte que Dieu lui-même m'a commandé. Si ce sont d'autres hommes qui tentent d'enchaîner en ce point ma liberté, je dois pouvoir demander protection à l'autorité publique, laquelle doit punir ceux qui me font ce préjudice.

Mais ce droit de servir Dieu comme Dieu veut être servi, droit que personne ne doit pouvoir me ravir, serait-il raisonnable, serait-il compréhensible que l'Etat pût le confisquer ? Ainsi, celui qui doit me protéger contre les malfaiteurs se ferait lui-même malfaiteur ; celui qui doit être mon soutien contre toutes les oppressions se ferait lui-même mon tyran ! Qui admettra que ce soit juste ?

Nous croyons avoir démontré : 1° que tout homme, pour être vraiment libre en matière de culte, doit pratiquer le culte révélé par Dieu et non point un culte faux ou altéré ; 2° que l'Etat doit respecter la liberté extérieure dont j'ai besoin pour pratiquer le culte révélé et protéger ma liberté et mon droit contre quiconque voudrait m'en priver.

AVANT LA RENTRÉE DES ÉCOLES.

Nous sommes à la veille de la rentrée des écoles. L'instituteur diligent profitera des derniers jours de vacances pour approprier la salle de classe, pour dresser le tableau de l'emploi du temps, le programme des matières à enseigner, pour prendre, en un mot, toutes les dispositions et les mesures que demande la marche régulière d'une école. Sans cette préparation et ces moyens, l'enseignement ne sera réglé que par les caprices du moment. Avant d'entreprendre une course, le voyageur ne manque jamais de se tracer un plan et de se munir du viatique et des objets nécessaires dans le cours de son voyage.

C'est ici l'occasion, pour l'instituteur, de faire tout d'abord un retour sur sa conduite passée, d'examiner ses dispositions inté-

rieures, le mobile dont il s'inspire dans son enseignement, ses aptitudes et ses connaissances.

Il reconnaîtra que la Providence l'appelle à la carrière de l'enseignement, s'il se sent animé d'une affection profonde pour l'enfance et s'il sait se respecter lui-même. Rien de plus beau, de plus grand et de plus méritoire que d'élever des enfants, lorsqu'on en est digne et capable ; mais il n'est peut-être pas d'état plus dur, ni de labeur plus ennuyeux et plus rebutant, si l'on embrasse cette carrière sans vocation. Que les instituteurs sans vocation, ou dépourvus des qualités requises pour remplir leurs fonctions, se hâtent de s'éloigner d'une carrière où, malgré tous leurs efforts et toutes leurs peines, ils ne recueilleront qu'insuccès et déboires.

Chez nous, le recrutement de l'école normale a été fécond ces années dernières. Nous sommes loin de la pénurie de maîtres qui désole nos cantons voisins. Les sources des vocations et des dévouements ne sont point taries. Nous aurions plus tôt à nous plaindre d'une surabondance de maîtres. Plusieurs jeunes gens qui ont terminé leur école normale et qui ont obtenu leur brevet de capacité, ne trouveront peut-être pas de poste. Les maîtres dont l'âge, les infirmités, les préoccupations matérielles, la négligence de leurs devoirs, ou la désuétude de tout travail intellectuel ont affaibli l'intelligence, rendraient un grand service aux populations en cédant généreusement leur place aux jeunes instituteurs qui, pour la plupart, ont plus de connaissances et possèdent cette vigueur d'esprit indispensable à la tenue d'une école. Si le projet d'une caisse de secours mutuels et de retraite, que le *Bulletin pédagogique* a présenté dernièrement, ne vient pas échouer devant les intérêts particuliers ou l'esprit de coterie de quelques hommes influents, nous osons espérer que les instituteurs âgés jouiront d'une pension suffisante pour leurs vieux jours et qu'ils pourront se retirer en temps opportun sans craindre la misère.

Quant aux qualités et aux conditions requises pour remplir dignement les fonctions d'instituteur, elles sont de deux sortes : les unes se rapportent aux relations extérieures, les autres regardent la tenue de l'école. Résumons en quelques lignes les points principaux sur lesquels le maître doit porter spécialement son attention. Nous parlerons plus tard de la salle d'école, de l'organisation des cours, etc.

L'instituteur se gardera d'abord de porter dans ses relations extérieures l'habitude qu'il a peut-être contractée, en classe, de

parler constamment, de morigéner son prochain, de trancher toutes les questions, d'imposer son opinion ; qu'au contraire, il montre, en toutes circonstances, une modestie sincère, une gravité exempte de tout pédantisme et une tenue propre à inspirer le respect à tous ceux qui l'entourent, et qu'il évite surtout les airs affectés, le langage ampoulé et les manières ridicules des gens vaniteux et maniérés.

Qu'il ait soin de s'interdire les lieux publics, les courses nocturnes, les assemblées bruyantes, les parties de plaisirs qui pourraient compromettre son caractère, qu'il ne se mêle jamais aux querelles de coterie, qu'il soit l'homme de toutes les familles et de tous les honnêtes gens, sans aucune distinction de fortune. Que sa conversation, ses relations portent toujours l'empreinte des bonnes manières. S'il fréquente les parents des élèves, ce sera dans l'intérêt de ceux-ci. Une visite faite à propos, un renseignement demandé, une entrevue avec le père ou tuteur d'un élève, suffiront quelquefois à écarter de fâcheux malentendus, à mettre fin à un désaccord et à obtenir leur concours pour l'éducation de leurs enfants. Trop peu de maîtres savent s'assurer et mettre à profit la coopération des parents.

Où l'instituteur cherchera-t-il des récréations ? Sera-ce dans les auberges, dans les assemblées tapageuses ? Non. Il trouvera ses joies les plus douces dans une vie retirée, dans ses rapports avec ses collègues, ses amis, sa famille et dans l'étude qui doit être sa plus fidèle compagne. S'il ne se livre pas chaque jour à l'étude, s'il ne passe pas fréquemment en revue les branches qu'il doit enseigner, s'il ne prépare pas scrupuleusement ses leçons, s'il n'a pas soin de prévoir les digressions intéressantes et instructives qu'il pourra faire, s'il ne revoit pas quelquefois les principes pédagogiques, son intelligence se rouillera bien vite et il ne tardera pas à tomber dans l'ornière de la routine, dans ce terre-à-terre où l'on se traîne à tâtons, au hasard, sans esprit d'ordre, sans suite, sans courage et sans joie. Du reste, personne ne donne ce qu'il n'a pas, disait M. de la Palisse. Comment voulez-vous que l'instituteur qui n'étudie plus, communique aux enfants des connaissances qu'il a perdues, ou qu'il ne s'est jamais donné la peine d'acquérir. L'enseignement ne sera vraiment large, lumineux et fécond qu'autant que le maître préparera ses leçons.

Est-il besoin d'insister sur la nécessité que l'instituteur soit un homme pieux et moral ? Comment former le cœur et les

mœurs des enfants, et corriger leur caractère en dehors de la sanction et des secours qu'offre seule la religion ? A moins d'abaisser la mission si noble de l'éducateur au métier d'éleveur de singes perfectionnés et d'instructeurs militaires, ainsi que le voudraient nos dignes collègues du *Lehrerverein*, il faut que le maître soit moral et religieux. Manquer ouvertement de religion et de moralité, serait scandale, dit M. Charbonneau ; cacher son impiété et ses mauvaises mœurs, ce serait pis encore, de l'hypocrisie.

La discipline de l'école repose entièrement sur l'affection réciproque entre maître et élèves. L'enfant qui aime son maître, lui obéira avec joie, suivra volontiers ses conseils et lui accordera toute sa confiance. Mais que cette bonté ne consiste point dans une fausse crainte de s'aliéner les bonnes grâces des parents ou les sympathies des élèves. Celui qui s'inspirerait de pareils sentiments ne manquerait pas d'être châtié de son servilisme en devenant le jouet des caprices des enfants. Un dernier devoir à signaler avant de clore ce court examen, c'est l'exactitude. N'avoir d'heure fixe ni pour commencer, ni pour finir son école, s'absenter durant les leçons, ne suivre aucune ordre du jour sont les signes infaillibles d'une négligence trop grave pour qu'il soit besoin de s'y arrêter. Que l'école soit dans ses moindres détails le modèle de la vie d'homme dans laquelle l'enfant se prépare à entrer.



PARTIE PRATIQUE.



Systeme métrique.

Calcul mental sur les principales mesures métriques.

— SUITE ET FIN —

LE KILOMÈTRE CARRÉ ET LA LIEUE CARRÉE.

1. *Question.* Une lieue carrée vaut 23,04 kilom. carrés ($4,8 \times 4,8 = 23,04$). Combien 5 lieues font-elles de kilomètres ?